

**Objet : Soutien à l'organisation du marché des fruits anciens d'Orpierre - année 2017**

La Présidente expose :

Le marché des fruits anciens d'Orpierre est une manifestation qui, depuis 15 ans, s'est attachée à faire la promotion des fruits anciens en associant plusieurs démarches :

- Promotion de productions locales ;
- Connaissance de la biodiversité agricole ;
- Diffusion de techniques culturales (greffage, taille).

L'association a souhaité développer les liens avec les agriculteurs. Le projet sur les savoirs écologiques paysans engagé par le Parc des Baronnies provençales depuis 2013 conforte ce lien en permettant de prévoir des temps d'échanges spécifiques pour les producteurs lors du marché des fruits anciens.

Depuis cinq ans, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales participe à son organisation en tenant un stand et en animant des tables rondes sur la place des fruits anciens dans la culture et les pratiques des habitants et des agriculteurs de notre région. Ces échanges ont permis de structurer une approche globale en faveur de la promotion de la filière des fruits anciens.

Pour poursuivre ce partenariat l'association « Fruits anciens de l'Orpierrois » sollicite une subvention d'un montant de 1 500 €, destinée à l'organisation de la quinzième édition du marché des fruits anciens d'Orpierre qui se déroulera le samedi 28 octobre 2017.

La Présidente propose de reconduire le partenariat entre le Parc et l'association pour cette quinzième édition du marché des fruits anciens. Conformément aux autres formes de partenariat proposées, il est proposé que le Syndicat Mixte du Parc :

- \* Prenne en charge les frais de communication et/ou de logistique liées à la mise en œuvre de la manifestation à hauteur de 1 000 € maximum
- \* Assure la tenue d'un stand du Parc lors de cette journée, animé conjointement par le personnel du Parc et un élu du Parc pour des charges afférentes s'élevant à 500 € maximum

Cet accord sera formalisé par une convention de partenariat avec l'association des fruits anciens d'Orpierre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical :

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de prendre en charge une partie des frais de communication et/ou de logistique inhérents à la manifestation et ce à concurrence de 1 000 € maximum
- **Décide** de tenir un stand du Parc lors de cette manifestation
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Henriette MARTINEZ